



DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable  
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 24 février 2026  
Délibération n°008-2026

Date de convocation : 17 février 2026  
Date d'affichage : 17 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

**Etaient Présents :** Mme Magali LAINÉ, maire  
M. Jean Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au Maire  
M. Philippe MASSON, M. Vincent PINEAU, M. Tony MENAGÉ, M. David PAUMIER, Mme Florence BOUVET, Mme Solène LEBRETON conseillers municipaux.

**Etaient absents :** Mme Léonie DULUARD, M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, M. David SOUCHU conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance :** Mme Karine MARQUES DA SILVA

**Droit de Prémption Urbain : 14 allée de haut éclair**

Madame la Maire rappelle qu'elle bénéficie de la délégation de Droit de Prémption Urbain pour des biens évalués jusqu'à 250 000 € et que le conseil municipal est compétent pour les sommes au-delà. Elle informe que la propriété sise 14 Allée de Haut - Eclair (Maison individuelle) cadastrée ZC 122 d'une surface de 810 m<sup>2</sup> est à vendre pour un montant de 314 500 € (TVA sur marge comprise).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à l'unanimité à l'exercice du droit de prémption de ladite parcelle.

Fait et délibéré en séance, le 24 février 2026,  
Pour extrait certifié conforme

La Maire,  
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,  
Karine MARQUES DA SILVA

